



**PICARDIE  
NATURE**

**PICARDIE NATURE**

233 Rue Éloi Morel - 80 000 Amiens

03 62 72 22 50

contact@picardie-nature.org

www.picardie-nature.org

 @asso.picardie.nature

 @PicardieNature

 @picardienature

 @picardienature

**Samedi 15 avril 2023**

## **54<sup>ème</sup> assemblée générale de l'association PICARDIE NATURE**

Dans les locaux de la Communauté de Communes de la  
Picardie des Châteaux à Moyembrie, commune de Coucy le Château  
Située dans l'Aisne

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale 2023 se déroulera à une douzaine de kilomètres de Soissons dans le département de l'Aisne pour marquer la diversité d'actions menées dans ce département.

Picardie Nature connaît en ce début d'année 2023 une légère remontée du nombre de ses adhérents. C'est encourageant mais si on prend un peu de recul, il apparaît un décalage entre ce que nous représentons par ce nombre et la diversité et l'importance de nos activités dans le paysage régional de la Picardie. Nous vivons une diversification des formes d'engagement associatif pour la protection de la nature et de l'environnement qui ne « collent » pas toujours avec la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des personnes physiques pour porter un plaidoyer dans diverses instances. Cette réalité ne doit pas pour autant nous démobiliser et nous aurons à cœur de vous montrer le dynamisme des personnes, bénévoles et salariés, qui agissent pour des activités aussi diverses que des inventaires naturalistes, la protection d'espèces menacées, la participation à des politiques publiques.

Sur ce point, nous opérerons une transition en allégeant la présentation du rapport annuel d'activités par un focus sur un ou deux événements majeurs par type d'action au cours de l'année 2022 sans recherche d'exhaustivité.

**Le conseil d'administration et l'équipe salariée aura donc plaisir à vous accueillir ce samedi 15 avril 2023**

Le Président  
Patrick THIERY

Lieu : locaux de la Communauté de Communes de la Picardie des Châteaux à Moyembrie, commune de Coucy le Château

***PS : nous attirons votre attention sur l'importance d'obtenir le quorum lors de cette assemblée générale, aussi invitons-nous les personnes qui n'y assisterait pas à remplir et nous renvoyer leur procuration pour une personne de son choix.***

# PROGRAMME

Nous vous proposons en matinée :

11h30-12h Présentation de la campagne nationale sur la protection des haies dans le cadre de la démarche « Sentinelles de la nature » de France Nature Environnement

Le midi

12h15 à 13h30, Auberge espagnole, l'association offre les boissons et l'apéritif

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

13h30 accueil - émargement

### **Ordre du jour :**

Désignation de scrutateurs

14h00 ouverture de l'assemblée générale et présentation du rapport moral du président

14h15 présentation du rapport financier 2022 par le Trésorier

14h25 rapport du Commissaire aux Comptes

14h30 échanges avec les adhérents sur le rapport financier et vote

14h45 présentation du rapport d'activités 2022

16h00 échanges avec les adhérents sur le rapport d'activité et vote

16h15 présentation d'un projet de construction d'un centre d'études de la faune sur le littoral. Mandatement pour une acquisition foncière.

16h30 projets d'activités et projet de budget 2023

17h15 élection du conseil d'administration (dépouillement pendant le pot de convivialité)

17h30 pot de convivialité- résultats de l'élection au conseil d'administration

clôture de l'assemblée générale

## ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait des statuts

### Article 8 :

*L'association est administrée par un conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 13 au moins et 19 au plus. Le conseil d'administration est composé de membres élus et de membres de droit.*

*- les membres élus : pour être élu un candidat doit obtenir au minimum 30% des suffrages. Les membres sont élus pour trois ans maximum au scrutin secret par l'assemblée générale. En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres de façon provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le renouvellement du conseil d'administration a lieu tous les ans par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.*

Comme chaque année, l'association procède au renouvellement par tiers de ses administrateurs et au remplacement des personnes démissionnaires.

**Nous sommes persuadés qu'il y a parmi vous des personnes disposant de compétences utiles à l'association ou désireuses d'en apprendre davantage sur le fonctionnement d'une association et de prendre part aux décisions du conseil d'administration.**

**Nous invitons donc les adhérents intéressés par cette fonction à nous contacter et à faire part de leur candidature par courrier ou mail :**

**[secretariat@picardie-nature.org](mailto:secretariat@picardie-nature.org) adressé au siège de l'association ou par mail à [president@picardie-nature.org](mailto:president@picardie-nature.org) .**

## INFORMATION SUR LE QUORUM ET LES PROCURATIONS

Extrait des statuts

### Article 17 :

*Pour la validité des délibérations, la présence du cinquième (1/5<sup>ème</sup>) des membres présents ou représentés visés à l'article 16 est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale est convoquée à 15 jours d'intervalle avec le même ordre du jour et délibère quel que soit le nombre de membres présents. **Le nombre de procurations pouvant être utilisé par un membre est de 20 au maximum.***

### **IMPORTANT**

#### **Information relative aux procurations, décision du conseil d'administration du 12/01/2016**

Le conseil d'administration tient à préciser que chaque année des procurations ne sont pas utilisables soit parce qu'elles sont nominatives et dépassent le nombre de 20 (souvent au nom du président) soit parce qu'elles sont données à des personnes non présentes à l'AG. Si vous adressez une procuration nominative, nous vous conseillons de vous assurer que la personne ainsi mandatée sera bien présente à l'AG. Si vous adressez une procuration sans préciser le nom du mandataire, nous vous proposons de cocher l'une des deux cases au choix (administrateur ou adhérent). La répartition des procurations sera ainsi faite selon vos choix. Les procurations à destination des adhérents seront réparties, à l'unité, dans l'ordre de leur arrivée, jusqu'à épuisement.

## PROCURATION

( à renvoyer par courrier postal ou à copier et à envoyer par mail à [ag@picardie-nature.org](mailto:ag@picardie-nature.org) )

**Je, soussigné\*** .....

*\*un seul nom-prénom si adhésion individuelle, deux noms-prénoms si adhésion couple*

**adhérent de PICARDIE NATURE, âgé(e) de plus de 16 ans , à jour de ma cotisation 2023, donne une procuration (deux procurations si adhésion couple)**

à M..... pour me représenter

à un administrateur       à un adhérent

Fait à ..... le .... / ..... / 2023

Signature\*

(Précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

*\*pas de signature si envoi par mail, votre adresse mail suffit pour vous identifier*

### Mandatement du conseil d'administration pour un projet d'acquisition foncière

Comme nous vous l'expliquions l'an dernier, l'association a un réel besoin de disposer de locaux près de la baie de Somme pour accueillir, en premier lieu, les bénévoles impliqués dans la surveillance estivale de la colonie de phoque veau-marin et dans la surveillance hivernale des jeunes phoques gris. Ces locaux auront d'autres intérêts :

- Réunions de sensibilisation des guides nature sur la côte picarde
- Réunion des bénévoles du groupe mammifères marins et des autres réseaux naturalistes de l'association
- Accueil de stagiaires, de salariés, etc...

En juin 2022 nous avons trouvé un terrain constructible de 800m<sup>2</sup> mis en vente au prix de 42 000€, sur la commune de Pendé, à 5 km de la baie de Somme. Nous avons décidé de signer un compromis de vente sous réserve de déposer un permis de construire. Si le permis de construire est accordé, nous devrions signer un acte de vente au mois de juin 2023. Nous avons sollicité un architecte pour le projet et mis en place deux groupes de travail, stratégique (recherche de financements) et opérationnel (fonctionnalité et gestion du futur bâtiment). Le projet sera présenté à l'assemblée générale des adhérents qui sera sollicitée pour prendre une décision d'acquisition et de mandatement.

Dessin bâtiment



## Plan d'accès :

Locaux de la Communauté de Communes de la Picardie des Châteaux à Moyembrie,  
Commune de Coucy le Château

